

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 11 mars 2025, s'est rassemblé au Centre culturel de COYE-LA-FORÊT, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Christine KLOECKNER, Valérie CARON*, Pierre-Yves BENGHOZI, Laurent AGOSTINI, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI*, Corry NEAU*.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Sylvie MASSOT à Jean-Claude LAFFITTE, Daniel DRAY à Jean EPALLE, Alexandre GOUJARD à Christine KLOECKNER, Florence WILLI à Nicolas MOULA, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Caroline GODARD, Patrice MARCHAND, Christine COCHINARD, Jeanou MOREAU, Jean-Michel BARBIER, Jacques FABRE.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	29*	6	35	21

*Valérie CARON, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU arrivés au point 1

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DEL 2025/22 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 5 février 2025.

DEL 2025/23 INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE AU MAINTIEN SUR LE TERRITOIRE DE L'HOPITAL PRIVE DE CHANTILLY-LES JOCKEYS

A l'unanimité :

- **Approuvé** l'intervention de la CCAC au maintien de l'HPC,
- **Approuvé** le portage de l'opération par l'EPFLO et **autorisé** le Président à signer la convention de portage correspondante avec l'établissement, et tout autre document afférent si nécessaire,
- **Autorisé** la consignation d'une somme de 3,5 M€, dans le cadre du dépôt d'une offre de reprise de tout ou partie des actifs immobiliers concernés par le CMCJ auprès du Tribunal de commerce de Bobigny,
- **Autorisé** le Président à effectuer toute démarche et à signer tout acte relatif à cette consignation.

* * * * *

La séance est levée à 21h00.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 18/03/2025,



Le Président,

François DESHAYES